



Louis-Pascal LEBARGY
Maire

DECISION DU MAIRE N°15/2026

Objet : Marché passé en procédure adaptée – Marché N° 2023M007 – LOT 2 – Avenant n° 1
Ajout de deux prix nouveaux – visière grillagée et kit visière grillagée.

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020 et du 16 novembre 2022, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique qui attribuent le marché repris en objet à l'entreprise EPINORD – 20 sentier de la gare BP90017 – 59221 BAUVIN.

Vu l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de passer un avenant pour l'ajout de deux prix nouveaux au contrat cadre à bon de commande pour le lot 2,

DECIDE

Article 1 : de conclure un avenant avec le titulaire du marché, l'entreprise EPINORD – 20 sentier de la gare BP90017 – 59221 BAUVIN.

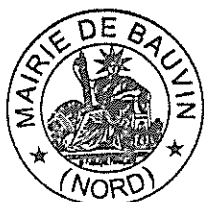
Article 2 : Le montant de l'avenant de l'article intitulée « visière grillagée » réf HG925N et de 4,80 HT. Le montant de l'article n° 2 « KIT visière grillagée antibruit » réf HG925N est de 16,97 € HT l'unité.

Article 3 : le montant maximum de l'accord cadre reste inchangé par conséquent, l'incidence financière de l'avenant est sans impact sur le montant maximum du marché

Article 4 : Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Article 4 : Cette décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.



Bauvin, le 29/05/2026
Le Maire,
Louis Pascal LEBARGY